

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2019

DÉCISION N° 2019 / 154 / LISTE DES GARANTS / 4

MODIFICATION DE LA LISTE NATIONALE DES GARANTS

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement et notamment l'article L. 121-1-1 et D. 121-17,
- vu les décisions n°2015/35/Liste garants/1, n°2018/54/Liste Garants/2, n° 2019/38/Liste Garants/3,
- vu les extraits de casier judiciaire n°2 recueillis par la CNDP,

Considérant que :

- La personne ci-après justifie de la formation et de l'expérience suffisante en matière de participation du public,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

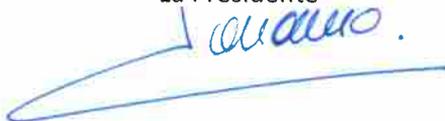
La liste nationale des garants prévue à l'article L. 121-1-1 du code de l'environnement et annexée à la présente décision est complétée par l'ajout de la personne ci-après :

- Monsieur Bernard VITRY

Article 2 :

Cette liste est publiée sur le site internet de la commission

La Présidente



Chantal JOUANNO